



NOTE FINANCIERE SYNTHETIQUE

CFU 2025 – BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la

collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Cette note de synthèse présentera :

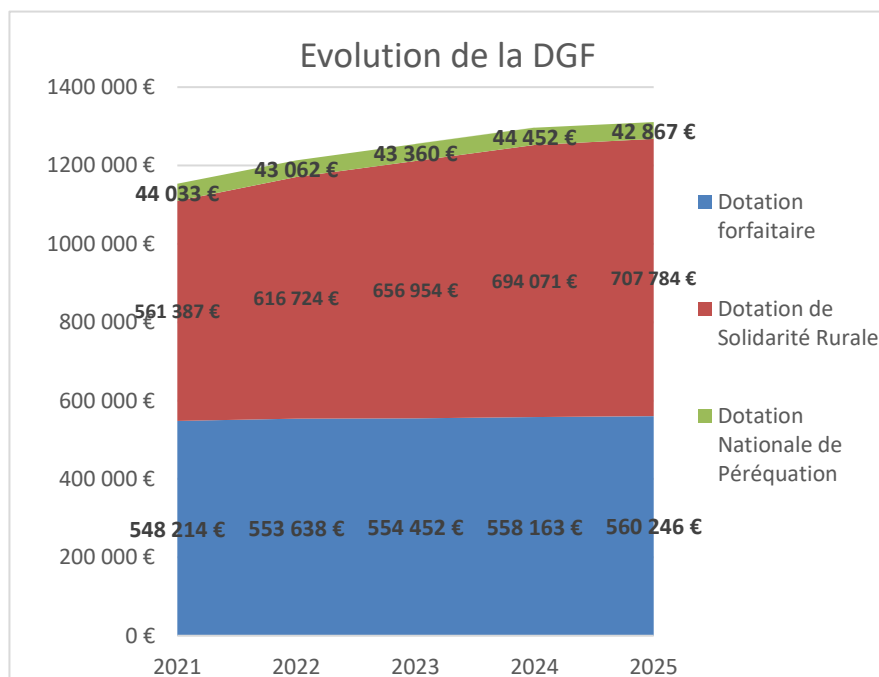
- **La situation financière de la commune au 31/12/2025 : sa capacité d'autofinancement, la gestion de sa dette**
- **Les orientations budgétaires 2026 de la commune : l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, ses projets d'investissement (avec ses autorisations de programme) et son besoin de financement 2026 .**

BILAN DE LA COMMUNE 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dotations versées par l'Etat

DGF	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	548 214 €	553 638 €	554 452 €	558 163 €	560 246 €
Dotation de Solidarité Rurale	561 387 €	616 724 €	656 954 €	694 071 €	707 784 €
Dotation Nationale de Péréquation	44 033 €	43 062 €	43 360 €	44 452 €	42 867 €
DGF TOTALE	1 153 634 €	1 213 424 €	1 254 766 €	1 296 686 €	1 310 897 €
Dotation/habitant	212 €	221 €	227 €	231 €	232 €



Entre 2021 et 2025, la DGF de la commune connaît une progression continue, principalement portée par la montée en puissance de la Dotation de Solidarité Rurale. La dotation forfaitaire reste relativement stable, tandis que la DNP évolue peu.

Cette dynamique traduit un renforcement des mécanismes de péréquation en faveur de la commune. Par ailleurs, la hausse de la DGF par habitant indique une amélioration des ressources rapportées à la population.

Les ressources fiscales

Base des impôts locaux

	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition effectives 2024	Bases d'imposition effectives 2025
Taxe d'habitation (dont THLV)	446 316	457 111	232 379
Taxe foncière (bâti)	5 856 928	6 166 285	6 309 235
Taxe foncière (non bâti)	121 127	128 587	118 510

Les bases d'imposition de la commune évoluent de manière contrastée sur la période 2023-2025. La croissance est principalement portée par les bases de taxe foncière sur le bâti, en

progression régulière, sous l'effet combiné de la revalorisation nationale et du dynamisme immobilier.

À l'inverse, les bases de taxe d'habitation enregistrent une forte diminution en 2025, conséquence de la réforme nationale ayant supprimé cet impôt pour les résidences principales.

Les bases de foncier non bâti présentent une évolution plus irrégulière et demeurent marginales.

Dans ce contexte, la structure fiscale de la commune repose de manière croissante sur le foncier bâti.

Les taux appliqués

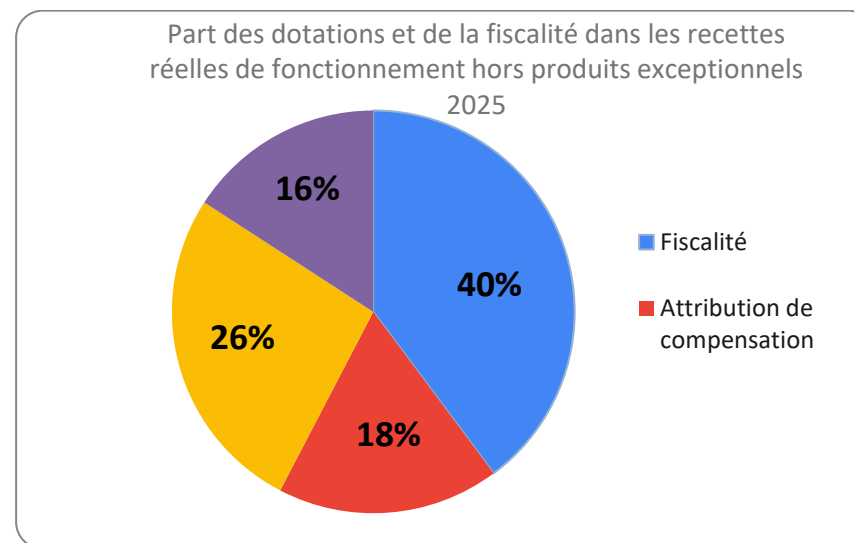
	2023	2024	2025
Taxe foncière bâti	34,88 %	34,88 %	34,88 %
Taxe foncière non bâti	31,94 %	31,94 %	31,94 %
Taxe d'habitation	10,75 %	10,75 %	10,75 %

Produits fiscaux

	2023	2024	2025
Taxe foncière bâti	2 042 896 €	2 150 800 €	2 200 661 €
Taxe foncière non bâti	38 688 €	41 071 €	37 852 €
Taxe d'habitation	47 979 €	49 139 €	24 981 €
TOTAL	2 129 563 €	2 241 010 €	2 263 494 €

ATTENTION : depuis la réforme fiscale, un coefficient correcteur est appliqué au produit fiscal attendu ; en 2025 il était d'environ 177000 € et il sera de 180 000 € en 2026 pour la commune.

Part de la fiscalité



La fiscalité constitue la principale ressource de la commune, représentant environ 40 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 26 % pour les dotations de l'État. Cette structure traduit une relative autonomie financière et une maîtrise des recettes, la collectivité étant moins dépendante des concours extérieurs.

B - Evolution des recettes de fonctionnement

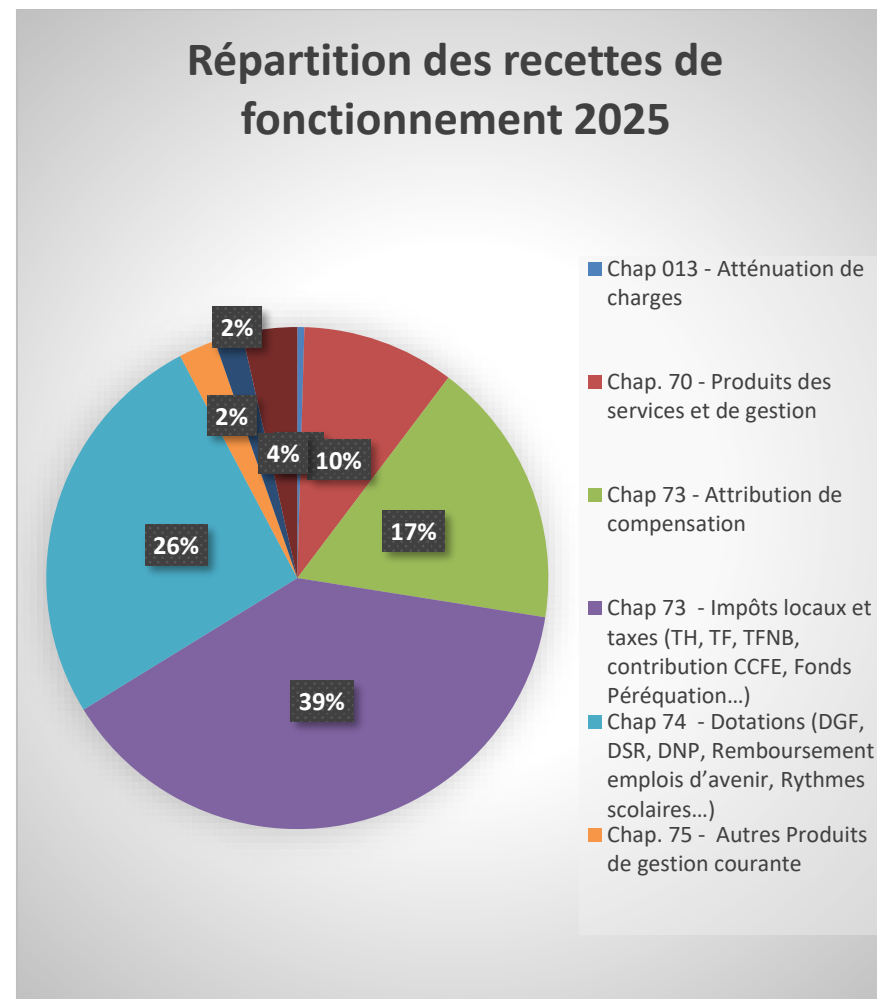
Chap	CA 2023	CA2024	CA2025
Chap 013 - Atténuation de charges	92 432 €	43 454 €	28 308 €
Chap. 70 - Produits des services et de gestion	521 483 €	605 646 €	615 454 €
Chap 73 - Attribution de compensation	1 086 062 €	1 085 309 €	1 077 811 €
Chap 73 - Impôts locaux et taxes (TH, TF, TFNB, contribution CCFE, Fonds Péréquation...)	2 320 029 €	2 396 631 €	2 423 804 €
Chap 74 - Dotations (DGF, DSR, DNP, Remboursement emplois d'avenir, Rythmes scolaires...)	1 551 531 €	1 583 733 €	1 631 175 €
Chap. 75 - Autres Produits de gestion courante	137 411 €	143 671 €	149 582 €
Chap 77 - Prod.except.	5 798 €	131 494 €	112 717 €
<i>Dont produits de cessions</i>	5 798 €	131 425 €	112 650 €
Chap. 042 : Travaux en régie	341 169 €	290 995 €	221 369 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre, produits de cessions et chap. 13 et 14)	6 055 915 €	6 280 933 €	6 260 220 €

Les recettes de fonctionnement de la commune progressent de manière modérée entre 2023 et 2025, avec une hausse globale d'environ 5 %. Cette évolution est principalement portée par la croissance des produits fiscaux et des dotations de l'État.

La structure des recettes demeure globalement stable, traduisant un modèle financier peu exposé aux aléas conjoncturels. Les recettes annexes restent limitées et relativement constantes.

Cette situation confirme la solidité des équilibres financiers, tout en soulignant une dépendance marquée aux ressources fiscales et aux concours de l'État.

La commune maintient la volonté d'assurer une grande part de ses travaux en « travaux en régie » (internalisation)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA2024	CA2025	Variation 24/25
Chap. 011 - Charges à caractère général	922 552 €	1 123 639 €	1 226 578 €	1 184 737 €	
Chap. 012 - Charges de personnel	2 376 797 €	2 451 186 €	2 502 736 €	2 512 303 €	
Chap 014 - Atténuation de produits	22 817 €	24114	36 909 €	41 524 €	
Chap 65 - Charges gestion courante	774 452 €	739 543€	595 631 €	659 563 €	
Chap. 66 - Charges financières (intérêts dette)	105 347 €	135360	151 563 €	153 430 €	
Chap 67-Charges exceptionnelles	1 383 €	2713	116 €	893 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors Opérations d'ordre)	4 203 348 €	4 476 555 €	4 513 532 €	4 552 450 €	0,86%

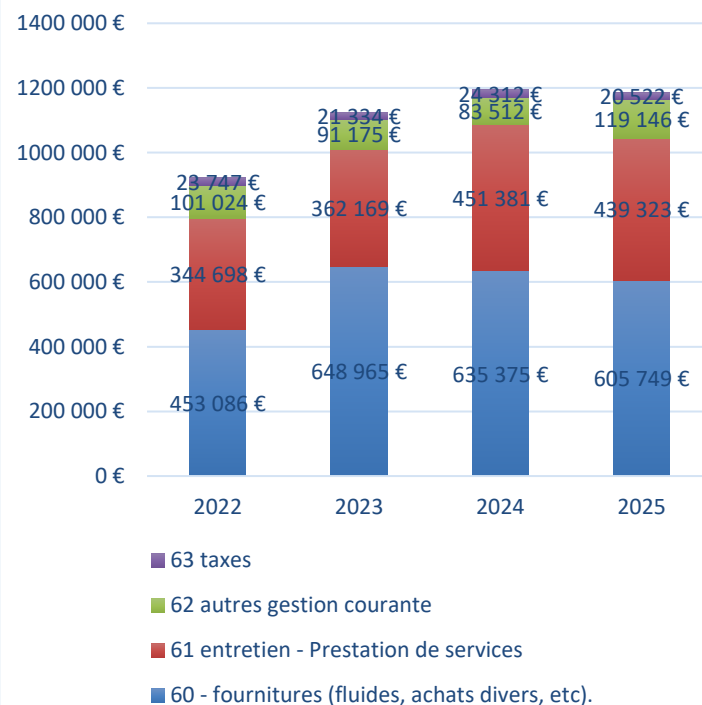
On note une augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023 qui s'explique par :

- Une hausse des charges générales essentiellement liée au prix de l'énergie (électricité essentiellement) d'une part, et à une hausse importante de l'achat de fournitures pour la réalisation des travaux en régie
- On note également une hausse des charges financières liée à l'emprunt contracté en 2018 qui était indexé sur le livret A.

Chapitre 011 : les dépenses à caractère général

	2022	2023	2024	2025
60 - fournitures (fluides, achats divers, etc).	453 086 €	648 965 €	635 375 €	605 749 €
61 entretien - Prestation de services	344 698 €	362 169 €	451 381 €	439 323 €
62 autres gestion courante	101 024 €	91 175 €	83 512 €	119 146 €
63 taxes	23 747 €	21 334 €	24 312 €	20 522 €
TOTAL	922 555 €	1 123 643 €	1 194 581 €	1 184 740 €

Evolution des charges générales (chap 011)



Sur la période 2022–2025, les charges générales de la commune enregistrent une hausse globale significative, passant d'environ 923 k€ en 2022 à plus de 1,18 M€ en 2025, soit une progression d'environ +28 %.

Une forte hausse entre 2022 et 2023 : L'année 2023 marque une augmentation marquée des dépenses (+21 % environ), principalement portée par :

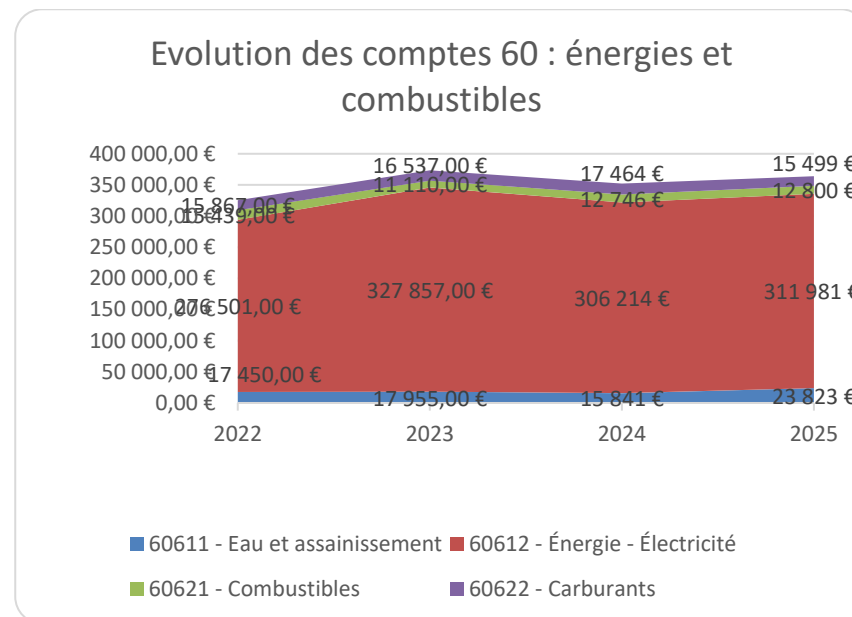
- les fournitures et achats courants (compte 60) : +196 k€, traduisant l'impact de l'inflation (énergie, carburants) ;
- les prestations de services et entretien (compte 61) : +17 k€.

Une progression plus modérée en 2024 : En 2024, les charges continuent d'augmenter mais à un rythme plus modéré (+7 % environ) :

- légère baisse des fournitures (-13 k€), suggérant un début de stabilisation des coûts ou des efforts de maîtrise ;
- hausse notable des prestations de services (+89 k€), pouvant refléter un recours accru à l'externalisation ou à des opérations d'entretien.

Une stabilisation relative en 2025 : En 2025, le niveau global tend à se stabiliser, avec une légère baisse par rapport à 2024 :

- poursuite de la diminution des fournitures (-30 k€ sur un an) ;
- stabilisation des prestations de services (-12 k€) ;
- hausse marquée des autres charges de gestion courante (compte 62) (+36 k€), à surveiller ;



Le poste énergie (électricité, gaz) représente une part importante des charges générales de la commune. Dans un contexte de hausse durable des prix, l'adhésion au groupement d'achat du SIEL permet toutefois de limiter les augmentations et de stabiliser les dépenses, en sécurisant des conditions tarifaires plus avantageuses.

Chapitre 12 : les ressources humaine

Evolution du chapitre 012 : ressources humaines

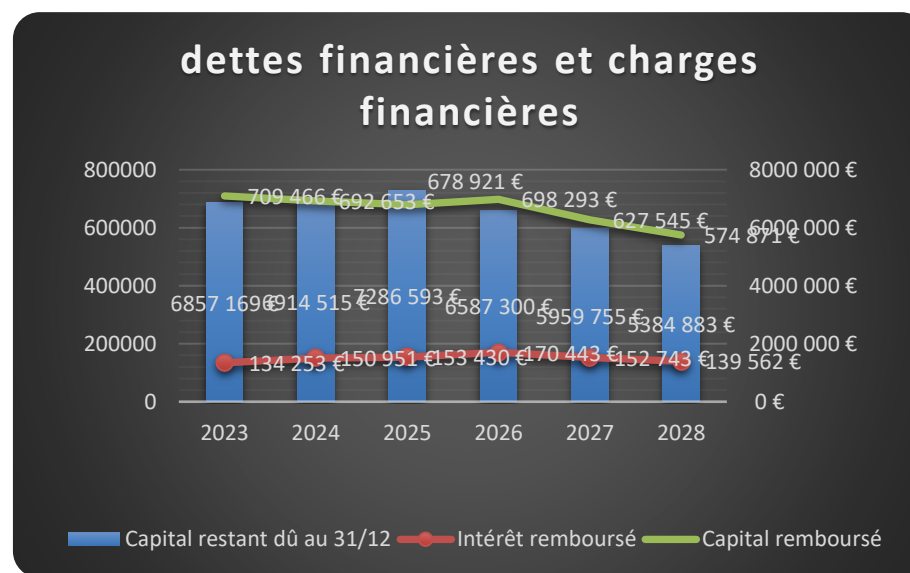
Chapitre	2022	2023	2024	2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 319 787 €	2 451 185 €	2 502 736 €	2 512 304 €
6419 remboursements	178 009 €	92 431 €	43 454 €	28 308 €
70-mise à disposition SIEA	223 813 €	231 336 €	339 206 €	285 210 €
Dépenses nettes RH	1 917 965 €	2 127 418 €	2 120 076 €	2 198 786 €

Le chapitre des ressources humaines connaît une évolution maîtrisée entre 2024 et 2025 (+3,7 %), principalement liée au glissement vieillesse technicité (GVT), qui traduit les progressions de carrière des agents.

Il convient toutefois de noter un effet de décalage comptable : le remboursement des salaires du SIEA relatif au dernier trimestre 2024 a été imputé sur l'exercice 2025. Le tableau présenté intègre une correction de cet effet (réintégration de 76 000 € sur 2024 et neutralisation sur 2025), permettant ainsi une lecture fidèle de l'évolution réelle des dépenses de personnel.

Evolution de la dette

	2023	2024	2025
Capital remboursé	709 466 €	692 653 €	678 921 €
Intérêt remboursé	134 253 €	150 951 €	153 430 €
Annuité totale	843 719 €	843 604 €	832 351 €
Capital restant dû au 31/12	6 857 169 €	6 914 515 €	7 286 593 €
Endettement par habitant	1 240 €	1 242 €	1 291 €
Capacité de désendettement	4,36	4,22	4,59
habitants	5530	5569	5642



Malgré la mise en œuvre d'un programme d'investissement soutenu, la commune est parvenue à maîtriser son niveau d'endettement par habitant. Parallèlement, elle améliore sa capacité de désendettement, traduisant une gestion financière saine.

Pour rappel, la capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en mobilisant l'ensemble de l'épargne brute. Son amélioration témoigne d'un renforcement des marges de manœuvre financières de la collectivité.

Ratio financier

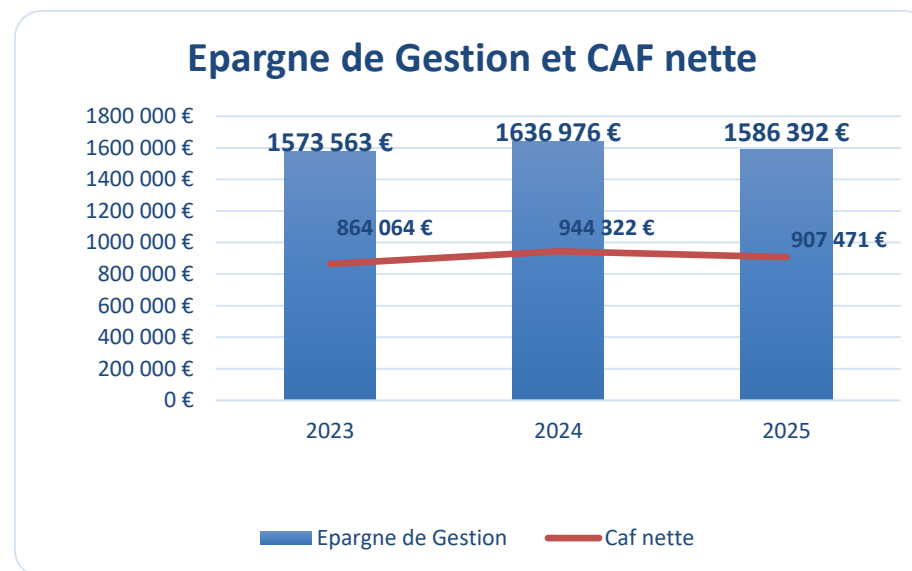
Lexique :

Excédent Brut de fonctionnement ou Epargne de Gestion :

excédent des produits réels de fonctionnement hors produits et charges financiers exceptionnels > Permet d'évaluer le montant d'épargne que la commune dégage de son activité courante hors intérêt de la dette (dépenses contraintes) .

Capacité d'autofinancement brute : on réintègre à l'épargne de gestion les dépenses financières (intérêt de la dette) et les recettes financières exceptionnelles > Permet d'évaluer le montant d'épargne que la commune dégage sur ces dépenses et recettes réelles de fonctionnement.

Capacité d'autofinancement nette : On retire de la CAF brute le montant des annuités d'emprunt (dépenses d'investissement) > permet de connaître la capacité de la commune à investir en fonds propre.



L'évolution de l'épargne de gestion et de la CAF nette traduit le maintien d'une situation financière solide, permettant à la commune de conserver une bonne capacité d'investissement dans les années à venir.

En 2025, la collectivité a ainsi pu financer près de 1 000 000 € d'investissements sur fonds propres, limitant significativement le recours à l'emprunt et contribuant à la préservation de ses équilibres financiers.

- Prévisionnel d'affectation du résultat (y compris opérations d'ordres)

C'est une prévision de l'affectation du résultat qui sera seulement votée lors de l'approbation du compte financier unique 2025

RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE		
<u>A) SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>BUDGET 2025</u>	<u>REALISE 2025</u>
	PREVU AU BUDGET+DM	REALISE
TOTAL DES RECETTES	6 261 400,23 €	6 260 219,51 €
TOTAL DES DEPENSES	6 261 400,23 €	5 109 946,15 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 150 273,36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE		250 000,00 €
EXCEDENT CUMULE DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		1 400 273,36 €
<u>B) SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	PREVU BUDGET 2025 +DM	REALISE EN 2025
TOTAL RECETTES	5 977 747,22 €	3 471 242,86 €
TOTAL DEPENSES	5 977 747,22 €	5 257 976,91 €
DEFICIT DE L'ANNEE		- 1 786 734,05 €
EXCEDENT REPORTE ANNEE ANTERIEURE		698 555,33 €
TOTAL DEFICIT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR BP à l'Art 001 des dépenses d'investissement		- 1 088 178,72 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXCERCICE		312 094,64 €
<u>C) CREDITS D'INVESTISSEMENT REPORTEES</u>		
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES		190 103,12 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES		268 803,01 €
DEFICIT DES CREDITS DE REPORT		- 78 699,89 €
<i>Il sera proposé d'affecter 233 394,75€ sur l'art R002 en section de fonctionnement et 1 166 878,61 € en section d'investissement sur l'art 1068</i>		

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

A -DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2026	%Evolution Bp 2025 à BP 2026
Chap. 011 - Charges à caractère général	1 424 K €	+5,00%
Chap. 012 - Charges de personnel	2 427 K €	-6,8%
Chap 014 : Atténuation de produits	50 K €	9,36%
Chap 65 - Charges gestion courante	615 K €	-16%
Chap. 66 - Charges financières (intérêts dette)	187 K €	16,8%
Chap 67-Charges exceptionnelles	3 K €	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 708 k€	-3,9%

Les grandes orientations budgétaires pour le budget primitif 2026 :

1. Maîtrise des charges de fonctionnement

La commune s'engage dans une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable compte tenu de l'importance du programme d'investissement à venir. Elle vise à dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour soutenir ses projets sans dégrader les équilibres financiers.

2. Vigilance sur les coûts de l'énergie

Le groupement de commandes avec le SIEL permet de stabiliser les coûts de l'énergie (électricité et gaz) pour l'année 2026. Néanmoins, au regard du contexte international incertain, une hypothèse prudente d'augmentation des prix est intégrée dans les prévisions budgétaires.

3. Valorisation du travail en régie

La commune valorise le temps de travail des agents mobilisés pour la réalisation de certains travaux, ainsi que les achats de fournitures associés. Initialement imputées en section de fonctionnement, ces dépenses font ensuite l'objet d'un transfert comptable en section d'investissement.

Ce mode de gestion présente plusieurs avantages :

- Amélioration du résultat de fonctionnement,
- Inscription des dépenses en section d'investissement,
- Réduction des coûts par rapport à une externalisation,
- Étalement de la charge financière dans le temps.

Travaux importants effectués en régie cette année : Parking route de Montbrison (66 000 €), Parking MJC (48000 €)

4. Évolution maîtrisée des dépenses de personnel

Les dépenses de ressources humaines sont orientées à la baisse, notamment en raison du transfert des agents affectés aux services

de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes de Forez-Est.

Ce transfert entraîne toutefois la disparition des recettes liées à leur mise à disposition. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la maîtrise du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

5. Stabilité des charges de gestion courante (compte 65)

Les dépenses du compte 65 restent globalement stables. La commune fait le choix de maintenir le niveau des subventions versées aux associations, affirmant ainsi son soutien au tissu associatif local.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2026	%Evolution BP 2025 à BP 2026
Chap 013 - Atténuation de charges	20 K €	-47%
Chap. 70 - Produits des services et de gestion	257 K €	-53%
Chap 73 - Impôts et taxes	3 431 K €	-1,5%
Chap 74 - Dotations	1 595 €	0%

Chap. 75 - Autres Produits de gestion courante	135 000 €	2%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre et Chap.013 et 014)	5 438 K €	-10%

1. Une approche prudente des recettes

Au regard du contexte économique et financier actuel, la commune adopte une approche prudente dans l'évaluation de ses recettes de fonctionnement, afin de préserver ses équilibres budgétaires.

2. Une dynamique portée principalement par la fiscalité

L'évolution des recettes fiscales constitue le principal levier de progression. En effet, l'augmentation des bases d'imposition, fixée par la Loi de Finances et confirmée par les bases notifiées à la collectivité, entraîne une hausse du produit fiscal, sans modification des taux communaux. En effet, la bonne santé financière de la commune permet d'envisager une stabilité des taux d'imposition des taxes directes locales.

Taxes	Bases 2025	Bases prév 2026	Taux	Produits 2026	Produits 2025
TF bâti	6 309 235	6 425 000	34,88%	2 241 040 €	2 200 661 €
TF non bâti	118 510	117 800	31,94%	37 625 €	37 852 €
Taxe d'habitation	232 379	198 200	10,75 %	21 307 €	24 981 €
TOTAL				2 299 972 €	2 263 494 €
Avec coef correcteur				2 119 709 €	2 085 853 €

3. Une baisse marquée du chapitre 70 (produits des services)

Le chapitre 70 enregistre une diminution significative. Celle-ci s'explique par la fin de la refacturation à la Communauté de communes de Forez-Est de la mise à disposition des agents affectés aux services de l'eau et de l'assainissement, à la suite du transfert de compétence.

Cette évolution représente une perte de recettes estimée à environ 250 000 €.

4. Des dotations encore incertaines

À ce jour, seule la dotation forfaitaire a été notifiée à la commune. Dans un souci de prudence, les autres dotations ont été inscrites à hauteur de 95 % des montants perçus en 2025, dans l'attente des notifications officielles.

DGF	CA2025	BP 2026
Dotation forfaitaire	560 246 €	563 417 € (notifiée)
Dot. Solidarité Rurale	707 784 €	672 395 €
Dot péréquation	42857 €	40 715 €
TOTAL	1 310 887 €	1 275 526 €

C- AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2026

	DOB 2026
DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT (hors op ordre + atténuation)	4 675 K €
RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT (hors OpOrdre+régie+atténuations)	5 718 K €
CAF BRUTE	1 042 K €
AMORTISSEMENT DU CAPITAL (hors remboursement prêt court terme)	698 K €
CAF NETTE PREVISIONNELLE	344 K €

. Une capacité d'autofinancement nette prévisionnelle maîtrisée
La capacité d'autofinancement (CAF) nette, construite sur des hypothèses prudentes — intégrant une accentuation des dépenses et une minoration des recettes — fait apparaître un niveau d'environ 360 000 €.

Malgré cette approche volontairement sécurisée, ce niveau de CAF permet à la commune de finaliser les investissements engagés tout en préservant ses équilibres financiers.

ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS

Le premier poste d'investissement de la commune demeure le remboursement du capital de la dette. En 2026, la collectivité consacrera près de 698 000 € au remboursement du capital des emprunts

Les principaux investissements de la commune

Les investissements programmés s'inscrivent dans une stratégie globale visant à moderniser les équipements communaux,

Définition des autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements. Elles permettent à la collectivité de programmer, sur plusieurs exercices budgétaires, des opérations d'équipement d'envergure.

Concrètement, une autorisation de programme fixe le montant total de la dépense engagée pour une opération, tandis que les crédits de paiement (CP) en déterminent la répartition annuelle.

Ce dispositif présente plusieurs avantages :

- Une meilleure lisibilité des engagements financiers de la collectivité,
- Une gestion pluriannuelle sécurisée des grands projets,
- Une adaptation du rythme des dépenses aux capacités financières de la commune.

améliorer le cadre de vie, maintenir le service public et soutenir l'activité locale. Ils intègrent les autorisations de programme engagées et demeurent soutenables au regard des équilibres financiers de la commune.

Les principaux investissements de la commune sont portés par deux autorisations de programme mises en place par la collectivité :

- la réalisation de la nouvelle mairie,
- les travaux du pôle de services au public.

Les opérations structurantes traduisent la volonté de la commune de moderniser ses équipements et d'améliorer l'offre de services à la population.

<u>Réhabilitation mairie</u>	<u>Montant Autorisation de programme TTC</u>	Crédit Paiement 2023	Crédit Paiement 2024	Crédit Paiement 2025	Crédit Paiement 2026
<u>Dépenses</u>	3 247 494 €	19 929,08 €	822 262,04 €	1 943 856,21	461 446,67 €

<u>Pôle Service au Public</u>	<u>Montant Autorisation de programme TTC</u>	Crédit Paiement 2026	Crédit Paiement 2027	Crédit Paiement 2028
<u>Dépenses</u>	4 624 925,51 €	1 281 604,85	2 645 000 €	698 320,66 €

Autres Dépenses d'Investissements 2026

1. Études et ingénierie : 39 380 €

Les crédits d'études permettent de préparer les projets structurants de la collectivité :

- Remplacement de la chaudière de l'école,
- Études énergétiques,
- Plan de gestion,
- Relevés topographiques.

À cela s'ajoutent des frais liés aux concessions et droits similaires.

2. Subventions d'équipement versées : 57 800 €

La commune participe au financement de plusieurs opérations :

- travaux d'éclairage public (SIEL),
- dissimulation de réseaux,
- aides à l'habitat (OPAH-RU),
- soutien aux entreprises et initiatives locales.

3. Acquisitions et équipements (chapitre 21) : 1 003 002,43 €

a. Acquisitions foncières : 473 032 €

- acquisitions immobilières importantes (ex-imprimerie, route de Montbrison),
- frais fonciers (EPORA),
- reprise de concessions au cimetière.

b. Bâtiments : 6 000 €

- interventions ponctuelles sur les bâtiments, notamment en signalétique.

c. Voirie : 136 240 €

Programme conséquent d'aménagement et d'entretien :

- travaux sur de nombreuses rues,
- voirie rurale,
- sécurisation et signalétique.

d. Réseaux : 128 924,80 €

- extension et renforcement des réseaux électriques,
- travaux liés au SIEL et aux illuminations.

e. Matériel technique et outillage : 29 266 €

- équipements pour les services techniques,
- matériel d'entretien, de manutention et d'intervention.

f. Matériel informatique et numérique : 39 075 €

- renouvellement du parc informatique,
- développement de la dématérialisation,
- équipements pour les écoles et services.

g. Mobilier et téléphonie : 123 615,43

- marché mobilier Mairie

- mobilier administratif et petits équipements,
- modernisation des moyens de communication.

h. Autres équipements : 66 849,20 €

- équipements sportifs et urbains,
- vidéoprotection,
- mobilier urbain et installations diverses.

4. Constructions et grands projets (chapitre 23) : 635 520 €

a. Agencement de terrain : 17600 €

- sol souple « jeu du parc »,

b. Travaux de construction : 74 920 €

- extension du centre technique municipal,
- sécurisation (détection incendie).

b. Travaux de réseaux et aménagements : 543 000 €

- aménagement des abords de la mairie (opération majeure),

Les recettes d'investissement :

1. Produits de cessions : 419 000 €

Les cessions constituent une ressource majeure du financement des investissements :

-Terrains de l'ex-Hôpital (Loire Habitat et SCV Renaissance).

Ces recettes traduisent une stratégie active de valorisation du patrimoine communal.

2. Dotations et fonds propres

Les recettes intègrent également les ressources classiques liées à l'investissement :

FCTVA (remboursement de TVA sur les investissements 2025) :

400 000 €

taxe d'aménagement : 15 000€

3. Subventions d'investissement : 4 912 € (notifiées à ce stade)

À ce jour, seules des subventions limitées ont été notifiées, notamment :

Participation du Département au titre de la signalétique (programme PVD).

De nombreuses demandes de subventions sont en cours (État, Région, Département, EPCI...) sur des projets structurants (mairie, équipements publics, voirie, vidéoprotection...), mais n'ont pas encore fait l'objet de notifications officielles.

Il reste des subventions à percevoir ; ces dernières font parties des « Restes à réaliser » 2025 pour 190 103 €. Il s'agit de :

- Etat : financement au projet d'aménagement d'une voie cyclable sur la route de st Galmier ;
- CCFE : Fonds de concours « Mon centre bourg » ;
- Région : Equipement Police Municipale et aide à la vidéo protection ;
- Département de la Loire : Aide à la signalétique

4. Recours à l'emprunt

Le budget prévoit le recours à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement. Celui-ci sera ajusté en fonction :

du niveau réel d'autofinancement, des subventions obtenues, et du rythme de réalisation des investissements.

La commune maintient une stratégie de recours maîtrisé à l'endettement.

EQUILIBRE DU BUDGET PROPOSE

BP 2026

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP	RECETTES		BP
011	Charges à caractère général	1 424 986,00 €			
012	Charges de personnel	2 427 600,00 €	002	Excédent antérieur reporté	233 394,75 €
014	Atténuation de produits	50 000,00 €	013	Atténuation de charges	20 000,00 €
			042	Opérations d'ordre/amo	260 870,50 €
			70	Produits des services	257 000,00 €
			73	Impôts et taxes	1 044 724,00 €
			731	Fiscalité	2 386 357,73 €
042	opérations ordre (amort)	505 916,62 €	74	Dotations	1 595 008,15 €
65	Autres charges gestion courante	615 384,05 €	75	Autres produits gestion courante	135 000,00 €
66	Charges financières	187 376,06 €	76	Produits financiers	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	SOUS TOTAL	5 214 262,73 €			
023	Virement section Investissement	718 092,40 €			
	TOTAL	5 932 355,13 €		TOTAL	5 932 355,13 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES		BP	RECETTES		BP
001	Déficit d'investissement reporté	1 088 178,72 €			
	RAR	268 803,01 €	001	Excédent investissement reporté	
				RAR	190 103,12 €
16	Remboursement du capital	698 293,36 €	1068	Affectation du résultat	1 166 878,61 €
			024	Cessions	419 000,00 €
20	Frais études et logiciels fdc	17 340,00 €	040	Opérations d'ordre (cessions,amort,,)	505 916,62 €
204	Subv equipement	57 800,00 €	10	Dotations	
				FCTVA	400 000,00 €
				Taxes d'aménagement	15 000,00 €
21	Acquisitions Biens meubles et imm	1 003 002,43 €	13	Subventions	4 912,00 €
23	Travaux bâtiments et autres	635 520,00 €	1641	Emprunts	1 025 325,29 €
			21	immobilisation corporelles	0,00 €
CP mairie		461 446,67 €	CP mairie		893 299,00 €
CP PSP		1 281 604,85 €	CP PSP		434 332,50 €
	SOUS TOTAL	5 511 989,04 €			
40	Operation ordre	10 870,50 €		SOUS TOTAL	
45	regul VEFA	434 332,50 €	45		434 332,50 €
040	Opérations d'ordre (trvx régie,)	250 000,00 €	021	Virement section de fonctionnement	718 092,40 €
	TOTAL	6 207 192,04 €		TOTAL	6 207 192,04 €

